

Arguments pour la lutte sociale n° 38

du 26 mars 2016

Quels gouvernements pour faire la guerre à Daech ?

Les gouvernements français et belge voulaient nous faire croire que l'état d'urgence servait à quelque chose contre Daech et les médias dansaient la ronde à la gloire de l'arrestation du sinistre Abdeslam, décidant de parler le moins possible des grèves et mouvements de jeunes en train de se multiplier.

Mais voilà : l'organisation fasciste Daech a réussi, ce 22 mars, à massacer 31 personnes et blesser des centaines d'autres de toutes nationalités et de toutes convictions ou religions, à l'aéroport et dans le métro de Bruxelles.

Ces crimes de masse commis par des lumpens et des gangsters à l'idéologie religieuse pétrie de haine pour toute émancipation humaine, n'ont aucun rapport proche ou lointain avec une quelconque protestation ou résistance contre l'impérialisme occidental, fut-elle mal placée. En Irak et en Syrie, l'État islamique né de la fusion d'une branche d'al-Qaida et de nervis issus de l'État baathiste (irakien ou syrien), c'est la contre-révolution totale et le prétexte idéal pour toutes les interventions de tous les impérialismes. Les bombardements à Rakka ne s'attaquent pas à l'EI (Daech), mais à la population et contribuent à freiner sa révolte contre les occupants de Daech.

A Bruxelles, ce 22 mars, comme à Paris, le 3 novembre, ainsi que lors des attaques antisémites et contre la liberté de la presse menées à Paris en janvier 2015 et au musée juif de Bruxelles le 6 juin, les tueurs fascistes ne s'en sont pas pris aux États ou aux armées, mais à la population, aux jeunes, aux travailleurs, aux Juifs, aux dessinateurs.

Politiquement, les crimes de masses commis à Bruxelles tombent parfaitement au « bon moment » pour tenter de perturber le mouvement qui, en France, réalise l'unité des jeunes et du monde du travail pour le retrait de la loi « travail », pour défaire ce gouvernement par la grève politique générale.

Comme de bien entendu, M. Valls nous sert sa phrase « *Nous sommes en guerre* ». Mais comme de bien entendu aussi, pas mal de couches politiques et militantes professent l'idée du « Non à la guerre », acceptant ainsi de fait la fiction de M. Valls. Parmi eux, beaucoup sont sincères et pensent ainsi combattre « notre » impérialisme et son état d'urgence, certains, comme les idéologues racistes dits « Indigènes de la République », sont les relais politiques de la réaction fasciste et capitaliste de Daech and co.

Il faut le dire : les raisons de faire la guerre à Daech sont aussi les raisons pour combattre l'état d'urgence, la loi El Khomri, la V° République, l'Union « Européenne », le capital et ses Etats, car Daech, c'est l'aboutissement de tout cela. Ce gouvernement ne combat pas Daech quand il bombarde, il sert la réaction et le capital partout. La République sociale, laïque et démocratique, celle des communards, est l'antithèse du régime actuel comme de l'islamisme. Le 31 mars, la grève, ce sera donc pour nous, aussi, contre Daech !

Le mouvement politique vers la grève générale se poursuit

Les crimes de masse de Bruxelles et leur exploitation médiatique et politique ont porté un coup au processus montant en France. La pression à la confusion faite autour des soi-disant concessions prétendument obtenues par la CFDT, et celles qui pourraient être faites autour du « compte personnel d'activité », s'ajoutent à cela.

Surtout, s'il est incontestable que la réalisation de l'unité de la CGT, de la CGT-FO, de la FSU, de Solidaires et de l'UNEF sur le mot d'ordre de retrait de la loi El Khomri est le socle politique sur lequel la lutte va de l'avant, ces organisations en leurs sommets ne posent pas la vraie question, qui est celle de la grève générale : grève générale effective à réaliser le jeudi 31 mars, et grève générale avec arrêt de la production pour empêcher l'Assemblée nationale de discuter et d'adopter cette loi, à partir du 4 avril, y compris par une manifestation centrale. Les assemblées et réunions le 31 mars devront en discuter. Il ne s'agit pas faire la grève pendant des lustres, mais de frapper à mort ce gouvernement.

N'ayons aucun doute, celui-ci veut frapper à mort le mouvement qui monte dans le pays. Il comptait bien sur le fait que la journée du jeudi 24 mars, où avait été différée la présentation de la loi El Khomri en conseil des ministres, et où étudiants et lycéens repartaient au combat, deux jours après les crimes de masse de Daech à Bruxelles, permettrait de dire que les manifestations avaient reflué et de se livrer à des actes de répression et de provocation, en utilisant la réelle désorganisation des lycéens et la présence fréquente dans leurs regroupements de bandes souvent dangereuses et manipulables.

Ce n'est pas une exagération que de dire que la prise en otage des jeunes, des gamins de 13-19 ans, que l'on cherche à empêcher de s'organiser et de tenir des assemblées générales dans les établissements scolaires tout en les poussant à la rue et aux situations dangereuses, fait partie de la tactique des Valls et des Cazeneuve. La journée du 24 mars a vu une impressionnante recrudescence d'incidents, de brutalités policières, y compris, comme à Besançon, contre un responsable d'Union Locale CGT. Les fonctionnaires de police - dont beaucoup sont des braves gens et dont quelques uns, souvent désignés comme « baqueux » par les jeunes, sont des provocateurs sans scrupules - sont épuisés et stressés par l'énerverment du pouvoir et l'inquiétude suscitée par la dispersion fréquente, au fond voulue, des lycéens. La responsabilité des confédérations syndicales serait de ne pas seulement déclarer les soutenir, mais bien de se porter en masse à leurs côtés.

Au Havre, lycéens et dockers ont manifesté ensemble, conséquence : baqueux et pègre n'ont eu qu'à bien se tenir. Dans toute la Normandie ainsi qu'à Rennes et à Nantes, les manifestations ont grandi par rapport au 9 et au 17 mars, parce que des structures syndicales ont cherché la grève dans des entreprises pour construire l'unité et protéger la jeunesse.

La tentative de Valls et Cazeneuve de laisser se multiplier incidents et provocations a fait bien des dégâts par ailleurs, mais la vidéo du tabassage policier d'un gamin de 15 ans devant le lycée Bergson, dans le 9^e arrondissement de Paris, a suscité à juste titre

une indignation générale, contribuant à l'échec de cette cynique manœuvre. Le lendemain, des bandes de jeunes ont frontalement attaqué des commissariats dans les parages de ce lycée.

Maintenant, il faut passer à l'étape supérieure, dépasser la dispersion, en réalisant la **GRÈVE GÉNÉRALE** le 31 mars, avec des assemblées générales, des intersyndicales élargies aux délégués des entreprises, chantiers, établissements, pour le **RETRAIT** et rien d'autre, de la loi El Khomri, exigence majoritaire qui concentre la volonté démocratique du peuple.

DOCUMENT :

Texte d'analyse rédigé par un militant du SNUIPP de l'Allier

Loi El Khomri et statut des fonctionnaires

Fonctionnaire, mais pourquoi faire ?

Décryptage de la notion de fonction publique et des menaces qui la visent : réforme des rythmes, réforme du collège, convention territoriale, PPCR et loi NOTRE.

Le statut de fonctionnaire pourquoi faire ?

La fonction publique, ce sont 5,5 millions d'agents (1 emploi sur 5 en France) qui ne dépendent pas du code du travail comme dans le privé, mais des « [Statuts de la Fonction Publique](#) ».

Pourquoi un statut et non un contrat comme dans le privé ?

Le Statut est une forme de « **pacte inviolable et non modifiable** » : une relation légale et réglementaire entre l'agent et le Service Public qui garantit donc que NI l'agent, NI son supérieur hiérarchique, NI quiconque ne peut modifier les règles de fonctionnement afin d'en tirer un bénéfice individuel. C'est donc une **protection de la notion d'intérêt général** qui est au cœur de la mission de Service Public.

Le Statut, c'est également la garantie de **neutralité**, de **laïcité**, de **continuité** et d'**égalité d'accès** pour les usagers.

En contrepartie, le Statut confère aux fonctionnaires des droits, en particulier le fameux « **emploi à vie** ». Mais protéger les fonctionnaires d'un licenciement arbitraire est fondamental : cela garantit que **les fonctionnaires assurent leur mission pour l'intérêt général**, et non pour satisfaire leur hiérarchie. Et pour autant, malgré la légende urbaine, un fonctionnaire peut tout à fait être licencié !

Après la politique de suppression des postes de fonctionnaires ou de non remplacement de 1 sur 2 menée par le précédent gouvernement, et malgré les annonces flatteuses, la même logique est poursuivie par le gouvernement, mais de manière moins frontale : On ne parle plus de suppression de postes, on réforme tous les pans de la Fonction Publique pour la vider de son sens...

Réforme des rythmes, du collège, (et bientôt du lycée !), convention territoriale, PPCR et loi NOTRE :

Pris séparément, ces réformes ou projets peuvent sembler anodins, modernes ou guidés par des bons sentiments, mais une fois combinés, ils mettent en lumière une mécanique infernale...

En d'autres termes, c'est une fusée à plusieurs étages...

Les bases : La loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la République) et le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations)

Le premier pilier c'est la Loi NOTRE : [L'article 1 de la](#) Loi NOTRE donne aux Régions le pouvoir réglementaire de faire des décrets et des circulaires pour modifier ou adapter des lois ou règlements en vigueur concernant leurs compétences, organisation ou fonctionnement et de faire des propositions « législatives » et les transmettre à l'Exécutif.

En Droit en France, le principe de la hiérarchie des normes veut que la loi (votée nationalement) s'impose au règlement émanant des exécutifs locaux. Avec la loi NOTRE, **le pouvoir législatif de l'Assemblée Nationale se retrouve remis en cause par les Présidents des nouvelles Régions dont les pouvoirs s'accroissent donc énormément.**

L'autre pilier, c'est le PPCR ! Celui-ci subordonne l'ouverture de discussion sur les salaires, et les carrières des fonctionnaires, à la signature préalable d'un accord de politique générale, par ailleurs largement d'inspiration libérale et très insuffisant.

Mais quand bien même ce texte serait-il bon, c'est la question même **d'introduire la notion de contractualisation** qui est absolument **contraire à l'idée même de « Statut » de la fonction publique.**

1er étage : la réforme des rythmes scolaires...

Au prétexte de respecter les rythmes des enfants, la réforme des rythmes a surtout conduit à laisser à chaque commune le soin d'organiser son propre fonctionnement : Il existe donc autant de rythmes et de « TAP » (temps d'activité périscolaire) que de communes. Et ces dernières sont devenues centrales au point que de nombreuses écoles ont vu leurs horaires totalement modifiés... au détriment des rythmes des enfants !

Le vrai objectif de cette réforme s'inscrit dans la logique d'élaboration des PEDT (Projets Educatifs Territoriaux) par les collectivités locales, devant mettre en cohérence les TAPs et Projets d'école...

L'organisation de l'école et le contenu pédagogique du projet d'école ne sont dès lors plus définis uniquement par l'Éducation Nationale et les enseignants, fonctionnaires guidés par une mission d'intérêt général, mais **conjointement avec les élus locaux** dont les objectifs, aussi louables puissent-ils être, sont logiquement de défendre prioritairement leur territoire. Qui peut faire le reproche à un élu local de chercher à donner ce qu'il y a de meilleur pour son école ?

Mais l'intérêt général, c'est un accès égal à l'école de la République, pas une école à plusieurs vitesses selon les capacités des territoires.

2ème étage : la réforme du collège... et celle annoncée du lycée

Le point « phare » de ce projet contesté et contestable, c'est la création des « EPI » (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) remplaçant 20% des enseignements obligatoires.

Une nouvelle fois, derrière la vitrine pseudo-innovante, se cache une profonde atteinte au service public d'Éducation : Les EPI ne sont plus dépendants des programmes nationaux, mais relèvent de la décision des chefs d'établissement. Et par ailleurs, les horaires de TOUTES les disciplines pourront varier d'un collège à un autre !

Il en serait donc fini du collège unique et des programmes nationaux ! Place au collège territorial, chaque collectivité donnant la spécificité qu'il souhaite à son collège... Les collégiens ne recevraient alors plus la même formation en fonction du collège dans lequel ils sont scolarisés.

... et la « **réforme du lycée bis** », visant à réduire le Bac à un tout petit nombre d'épreuves en transférant l'essentiel de l'enseignement dans des options capitalisables, est dans les tuyaux ([rapport parlementaire Bréhier-Nachury](#)). Cela transformerait le baccalauréat non plus en un concours national ayant la même valeur partout, mais en un diplôme délivré par des lycées mis en concurrence et dont la valeur dépendra donc du lieu d'émission.

La logique est toujours la même : moins d'organisation nationale (garantissant l'égalité) et plus de fonctionnement local (favorisant les structures disposant de plus de moyens).

3ème étage : la convention territoriale

Après un premier rejet l'an passé, **une convention (un contrat !) a été signée entre l'Éducation Nationale et les élus du département de l'Allier** contractualisant une neutralisation des suppressions de postes au regroupement d'écoles rurales isolées ou de petites tailles en grand RPI concentrés regroupant au moins 4 classes dans la même structure.

Cela aura un impact évident sur les élèves devant éventuellement parcourir chaque jour des dizaines de kilomètres pour se rendre dans les écoles et sur les communes dont la suppression de l'école entraînera la désertification.

Mais c'est encore et surtout **une nouvelle brèche dans la notion de service public et un pas de plus vers la mise en concurrence des territoires** : pourquoi un département obtiendrait plus ou moins de l'Éducation Nationale en fonction de la signature ou non d'un contrat ?

Et de fait, comme on le disait plus haut, les élus locaux ont fait le choix de signer cette convention (sans en mesurer les risques d'ailleurs) pour privilégier les intérêts de leurs territoires plutôt que l'intérêt général qui interdit un traitement particulier dans l'école de la République. Logique mais contraire à la mission d'intérêt général du Service Public.

EN CONCLUSION

A travers ces diverses réformes, projets ou convention, le gouvernement poursuit un objectif clair qui est **la remise en cause à tous les niveaux de la notion de Service public d'intérêt général et du Statut des fonctionnaires** pour y substituer une **gestion territoriale dans une démarche contractuelle**.

C'est donc la notion même de Fonction Publique qui est remise en cause.

Pour la FSU, cette logique, en plus d'être dangereuse pour les collègues, leurs conditions de travail et l'évolution de leurs carrières, s'avère désastreuse pour les usagers qui se verront confrontés à des **services concurrentiels entre les territoires, répondant à une logique comptable et non à l'intérêt général.**

Et la loi Travail pour les salariés du privé dans tout ça ?

Sans entrer dans le détail de toutes les mesures (extrêmement néfastes) contenues dans ce projet de loi, le principal danger réside dans la même logique d'**inversion de la hiérarchie des normes**.

Concrètement le principe est aujourd'hui que la loi (le Code du travail) s'applique pour tous les salariés par principe, complété par les conventions collective de branches affinant les dispositions aux particularités de chacun des domaines d'activités. Dans ce cadre, les accords d'entreprise ou contrats peuvent uniquement améliorer ces dispositions nationales.

Le projet de Loi Travail vise à inverser cette hiérarchie pour faire prévaloir les accords d'entreprise sur le code du travail, donc les contrats sur la Loi !

Sous l'apparence de chercher une gestion « au plus près » et donc soit disant au plus juste, l'idée est au contraire de permettre de déroger aux règles légales pour les remplacer par des contrats moins protecteurs pour les salariés.

Donc même si les logiques du secteur public et du secteur privé sont différentes, la logique guidant leurs « réformes » est clairement la même :

- Supprimer au maximum la gestion et la réglementation nationales
- Privilégier le contrat par rapport à la Loi
- Remettre en cause la notion d'intérêt général
- Précariser (« flexibiliser ») la situation des fonctionnaires comme celle des salariés.

La FSU 03 refuse cet état de fait et appelle tous les fonctionnaires à s'unir aux étudiants et aux salariés pour construire la résistance contre la précarité généralisée, la destruction des Services Publics et l'abandon de la notion d'intérêt général

Rassemblement mercredi 23 mars à 15h devant l'inspection d'académie pour la défense de l'école publique

Grève générale Privé / Public : jeudi 31 mars, Manifestations à Montluçon, Moulins et Vichy à 10h30

Source : <https://snes03.wordpress.com/2016/03/20/loi-el-khomri-et-statut-des-fonctionnaires/>

Aider à faire connaître notre bulletin :

- Partagez en favori notre site: <https://aplutsoc.wordpress.com/>
- Faites tourner notre bulletin en PDF dans votre entourage
- Envoyez nous critiques et contributions auxquelles nous donnerons suite dans la mesure de nos ressources disponibles.